

Reconditionnement des parachutes Junkers

Pour quelles raisons suis-je obligé de reconditionner mon parachute?

Première raison : la toile tissée à base de fils polyester servant à la fabrication des voilures des parachutes (*utilisée par la quasi-totalité des fabricants*) se dégrade petit à petit, et d'année en année. En d'autres mots cela signifie que ce tissu perd de sa résistance en vieillissant.

Seconde raison : à ce phénomène se rajoute les effets négatifs de **l'humidité ambiante** :

- risque d'une détérioration accéléré de la toile, due à la présence de micro champignons
- augmentation sensible du choc d'ouverture, avec risque concomitant de déchirement, dû à l'effet bouche-pores engendré par l'humidité.

Troisième et dernière raison : les pliures extrêmement serrées de la toile liées au pliage effectué à la presse hydraulique, lors du conditionnement du parachute, ce qui représente une fragilisation dans le temps.

Travaux effectués lors de la procédure de reconditionnement d'un parachute :

- Dans un premier temps la voilure est dépliée et son intégrité contrôlée de très près avec vérification des résistances de la toile, des suspentes et des sangles, et vérification de la porosité de la voilure. Tout cela est vérifié avec des appareils spécifiques de très haute technicité .

- Dans un second temps, le parachute est suspendu dans une pièce spéciale sous control de température et de l'hygrométrie afin de le re-sécher et permettre la résorption des plis.

Travaux concernant plus spécifiquement la roquette :

Contrairement à d'autres fabricants nous avons opté pour des roquettes pyrotechniques dites "à flamme sèche". Cette technologie évite en effet l'éjection de matière en cours de combustion dans le fuselage lors de la sortie de la roquette de son logement après mise à feu, ce qui limite grandement les risques d'incendie à bord.

Cette technologie nécessite cependant la révision de la roquette à chaque reconditionnement, durant lequel, outre le control de l'état général, nous procédons au remplacement du carburant ainsi que des capsules de mise à feu.

Nous avons la chance de posséder un système extraordinaire de sauvetage en cas de détresse, dont la fiabilité de fonctionnement n'a plus rien à voire avec ce que nous avons connu il n'y a pas si longtemps encore... Dès lors, évidemment, que sont scrupuleusement respectées les consignes d'utilisations, mais aussi et surtout les consignes d'entretien !

La société Junkers ne joue pas à la roulette russe avec votre sécurité. Nous ne promettons pas des durées de vie extravagantes de nos voilures, en tout cas, pas au delà du raisonnable. Par contre, nous vous assurons, que chez nous, les révisions de nos systèmes sont réalisées dans les règles de l'art, et avec le sérieux le plus total.

Quand dois-je faire réviser mon parachute ?

Vous trouverez la date de fabrication ainsi que celle de la **limite de validité** sur l'étiquette se trouvant sur votre parachute et également sur celle de la roquette. Si vous êtes concerné merci de nous contacter par Mail à l'adresse suivante junkerspro@bbox.fr en indiquant le modèle concerné ainsi que la date de fabrication et celle de la limite de validité. nous vous retournerons une documentation indiquant le tarif ainsi que la procédure à suivre.